

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratique - Paix

DECRET N° 87/721 DU 1/12/87,

portant nomination de Monsieur NKEOUA
Grégoire, en qualité de Directeur de
la Sylviculture et de l'Administration
Forestière.-

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certain-
es dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 85/728 du 17 Mai 1985, portant attributions et
organisation du Ministère de l'Economie Forestière ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de
fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 87/481 du 20 Août 1987, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 87/482 du 20 Août 1987, portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur NKEOUA (Grégoire), Ingénieur des Eaux et Forêts
de 3^e échelon, est nommé Directeur de la Sylviculture et de l'Adminis-
tration Forestière au Secrétariat Général à l'Economie Forestière.

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues
par le décret n° 82/595 susvisé.

Article 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

.../...

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 1er DECEMBRE 1967

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Economie
Forestière,

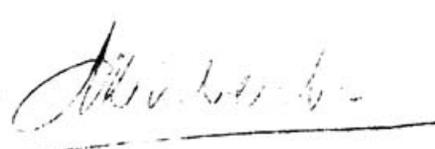


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Plan et des
Finances,

OSSEBÉ DOUNIAM.-

Le Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice, Garde
des Sceaux,



Pierre MOUSSA.-

Commandant Dieudonné KIMBEHE.-

